

# SYNDICATS NATIONAUX *de l'INSEE*

## CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

---

### Compte rendu du GT statut enquêteurs du 23 avril 2013

#### Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Rhône-Alpes, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Lorraine, Aquitaine, Franche Comté.

Pour les OS Insee : CGT, SUD, CFDT; CGT-FO.

Pour la direction Insee : le Secrétaire général, l'adjointe à la maîtrise d'ouvrage, la Responsable du département Gestion des Ressources Humaines, le Responsable de la division Maîtrise d'Oeuvre des Activités d'Enquêtes.

**Cette réunion était le premier GT avec le nouveau secrétaire général. Elle a cependant duré à peine plus d'une heure.** En effet, la troisième réunion de la commission de concertation s'est réunie avant le GT de 13h30 à 16h00 : il restait 16 dossiers : ceux dont les éléments nous étaient parvenus trop tard pour les étudier à la seconde réunion de la commission, soit des dossiers qui n'avaient pas pu être traités faute de temps.

#### **Nous sommes donc intervenus en liminaire pour signaler notre mécontentement sur plusieurs éléments :**

- pas de documents préparatoires à ce GT, alors que les sujets sur lesquels nous avons demandé des compléments de traitement étaient toujours sur le feu depuis les précédents GT ;
- visible sous-estimation par le nouveau secrétaire général du temps nécessaire à la réunion de ces GT.

**Nous avons signalé que le dialogue sur le sujet NCEE était indispensable. Tout en approuvant ce principe, le secrétaire général a relativisé : il ne tiendra de réunion que s'il a des éléments nouveaux à présenter.**

**De fait, il n'y a eu presque aucun suivi de nos questions par la direction depuis le GT du 28 mars : en conséquence le compte rendu que nous en faisons apportera peu de choses.**

**Nous y mentionnerons néanmoins tous les problèmes soulevés lors de notre préparation, et que nous n'avons pas pu évoquer en séance. Cela donnera lieu à un courrier au secrétaire général. Il est évident que ce dernier n'a pour l'instant aucunement pris la mesure des dysfonctionnements touchant actuellement la mise en place des NCEE, et pénalisant autant les agents des bureaux (DR ou DG) que les enquêtrices et enquêteurs.**

### **Calendrier de la paie**

La direction annonce qu'elle ne sera en mesure de payer les différentielles que fin mai (prenant en compte les 5 premiers mois de l'année). La prime Zus sera elle mise en paiement fin juin.

Pour les suppléments familiaux (SFT), la direction a peu de retours de pièces justificatives ce qui empêche les mises en paiement : nous rétorquons que c'est étonnant compte tenu des pièces déjà demandées par la plupart des DR.

La direction répond qu'elle aussi est étonnée mais n'en sait pas plus.

Les indemnités d'enquêtes difficiles (2 en 2013 CVS et SRCV) seront versées en septembre, après établissement de la liste de celles et ceux l'ayant réalisée (une indemnité est versée après service rendu).

Par contre la direction annonce que la prime d'intéressement (environ 150€ sur l'année) ne serait pas perçue en juin 2013 car elle n'est seulement versée qu'à l'année échue. Nous protestons et rappelons que les enquêtrices et enquêteurs contribuaient pour leur grande majorité aux enquêtes en 2012. Sujet à suivre notamment pour celles et ceux qui étaient déjà en CDI avant les NCEE.

Nous rappelons que nous demandons qu'un document explicatif sur la paie, ainsi que le calendrier, soit envoyé à tout le réseau.

### **Signature des contrats**

#### **Agents en congés maladie**

La direction n'a toujours pas traité ces cas (6 dans les dernières statistiques, seulement 4 en séance !!!). Elle annonce même un fait non encore envisagé : les agents en maladie ne pourront être payés par l'Insee que lors de leur retour en activité.

Malgré les engagements du directeur général pris en comité technique le 6 novembre, rien de positif n'avance.

Nous redemandons à la direction qu'un-e responsable soit nommé-e pour traiter ces cas, afin d'arrêter les sempiternelles réponses : « nous devons demander au CSRH ce qu'il en est » alors que ce dernier répond « ce n'est pas à nous de répondre, nous attendons les consignes ».

### **Mayotte**

Les contrats ont été signés et envoyés au CBCM. Cependant ils concernent une quotité de 60% alors que pour la plupart des contrats le travail en prévision correspond déjà à une quotité supérieure. Une pétition a été signée localement. La direction n'apporte aucune réponse positive à ces revendications. Le programme de travail d'enquête viserait 2 enquêtes annuelles mais rien n'est encore arrêté.

### **Charge de travail / quotité / congés**

Nous demandons où en sont les arbitrages sur la masse salariale et les ETP (équivalents temps plein) dont le DG avait mis en évidence le nécessaire recalcul après le GT du 7 mars. Nous questionnons aussi sur les conséquences des erreurs Chester sur les prix et ménages : certaines DR estiment qu'il n'y a aucune conséquence sur la charge de travail : inadmissible pour nous !!

Mais cela expliquerait la surcharge énorme que subissent certain-e-s : les outils ne correspondent pas à la réalité du terrain !

La direction ne donne pas d'éléments chiffrés sur la masse salariale et les ETP. Elle répond cependant que les DR ont eu un retour positif sur leurs premières demandes de quotités supplémentaires (et donc embauches supplémentaires éventuelles). Un « deuxième » tour de demandes est en cours auprès des DR : la direction ne donne pas le nombre d'ETP encore attribuables dans ce tour.

### **Refus de prises de congés**

Nous signalons que le DG s'était engagé le 7 mars à ce qu'il n'y ait pas de refus systématiques de prise de congés. Or c'est le cas dans plusieurs DR, du fait de l'indisponibilités de remplaçant-e-s : pour nous la mauvaise estimation de la charge ne doit pas pénaliser les agents. Pas de réponse de la direction. Nous demandons que la consigne soit à nouveau passée, et qu'un bilan soit présenté en CT le 30 mai.

### **Redistribution de FA emploi**

Nous avons appris que de nombreuses FA d'intermédiaires emploi de la DR Ile-de-France étaient « attribuées » à des enquêtrices et enquêteurs d'autres DR. Nous demandons à ce que les enquêtrices et enquêteurs aient une explication sur le problème rencontré (problème de recrutement) et les choix méthodologiques faits. Nous demandons également à connaître les critères qui ont conduit au choix des DR, et des agents à qui on a proposé ces FA, ainsi que les conséquences éventuelles sur leurs quotités.

### **Difficultés de recrutement**

Sur ce gros problème de recrutement rencontré par la DR Ile-de-France, rappelons que les rémunérations, notamment des débutant-e-s dans ce travail, sont nettement insuffisantes ; les contraintes que la direction n'a pas pu ou voulu résoudre (mise à disposition d'un véhicule, liste de communes très large sans garantie d'un travail rare dans ces communes...) persistent.

Par ailleurs nous avons des retours de candidat-e-s très surpris de salaires promis dans les annonces pôle emploi à 1 500 € nets, comparés à la réalité en entretien. Le dispositif de recrutement est certainement à optimiser.

Par ailleurs nous rappelons au secrétaire général l'engagement du DG le 6 novembre du passage des embauches en CTSD : malgré notre rappel aux rédacteurs, cette obligation ne figure toujours pas dans les notes envoyées par la DG aux DR sur les processus de recrutement.

### **Majoration du temps de relevés de prix pour les débutant-e-s**

Pour les relevés de prix : nous demandons que la même « prime » de 25% à la difficulté pour les remplacements soit donnée pour les débutant-e-s, dont certain-e-s issus du réseau Dem, pendant trois mois. La direction répond d'accord.

### **Fiches congés et frais de déplacement**

Nous signalons que ces deux fiches ont déjà fait l'objet de discussions lors du précédent GT, avec acceptation en séances de quelques changements. Ils n'ont toujours pas donné lieu à modification de la note.

Alors que les pressions s'accroissent sur les remboursements de frais de déplacements (exemple : à Bordeaux remboursement des frais km pour réunions à la DR sur la seule base du train 2<sup>ème</sup> classe : inadmissible ! refus de rembourser des repas non pris assis sur place...), toujours pas d'actualisation de la note !

Pour les congés, alors que des exemples sur les « unités-jours de congés » sont nécessaires, toujours pas de note : les DR obligent les enquêtrices et enquêteurs ménage à poser des congés sur les périodes de non activité pour l'Insee (contrat à temps incomplet).

L'application des règlements intérieurs sur les droits à autorisations d'absence (ex : enfant malade) ne sont généralement pas effectifs.

Le fait de ne pas actualiser ces notes met tous les agents en difficulté : les responsables des unités, les agents de bureaux ainsi que les enquêtrices et enquêteurs.

## Points non traités

-----

### Rétroactivité de la quotité depuis janvier 2013

Il semblerait que la direction ait obtenu l'assurance juridique de la faisabilité de la rétroactivité. Mais pas encore de validation du budget au niveau du ministère : le DG s'était engagé sur ce sujet, il doit aboutir.

### Rétroactivité de la loi Sauvadet

Toujours pas de réponse de l'administration à ce point que nous traiterons au CTR du 30 mai.

### Frais de déplacements

En sus des points ci-dessus, nous demandons que l'engagement d'étudier la possibilité d'un parc de location de véhicules soit effectif.

### Concours

Le concours interne spécial de contrôleur n'est pas accessible aux enquêtrices et enquêteurs : il faut modifier le décret le limitant aux fonctionnaires.

Il faut préciser que, à l'instar du cas des fonctionnaires, les agents réussissant leur concours reviennent de droit dans la DR de leur région d'origine.

### Congés

Sur ce point, un conflit de fond demeure : il nécessite d'être abordé en comité technique. Or, alors que nous l'avions demandé fin janvier, ce CT n'aura lieu que fin mai...

En effet, la charge de travail réalisée en 2012 est la même que celle attribuée en 2013, avec la contrainte supplémentaire de la répartir sur un nombre de jours moins importants !! Et de plus, le salaire considéré comme revenu net de départ (base de calcul pour la différentielle Maintien du revenu a été défalqué des 9,23% de congés contenus dans la paie (sans que cela figure sur les éléments de paie).

Le calcul de base du temps de travail est donc anormal.

Il l'est aussi du fait que le temps de travail annuel est de 1607h quelles que soient les années. Alors que les agents de l'Insee travaillent entre 1 574 heures (années à 251 jours ouvrés) et 1 604 heures (années à 255 jours ouvrés). La décision de fixer le nombre d'heures travaillées empêche également de bénéficier de droits locaux supplémentaires (ex : carnaval à la Dirag, vendredi saint en Alsace-Moselle...).

### Charge de travail

Le temps interstitiel doit être immédiatement ajouté aux temps du contrôle du recensement (pas d'attente du groupe de travail sur la charge).

La zone de vitesse doit être actualisée au 2ème entretien et inscrite sur la lettre de mission.

L'outil Opale, qui remplacera Chester, doit être présenté lors du prochain CT : un suivi lors des GT futurs sera également nécessaire.

Les CT locaux doivent traiter de l'actualisation des ETP par DR, ainsi que de leur affectation éventuelle sur certains agents.

### Portage salarial

Nous rappelons que nous souhaitons la présentation d'un dispositif national permettant la transparence sur l'attribution des enquêtes « couples » de l'Ined. Nous rappelons que ces attributions ne doivent pas donner lieu à promesses ou chantages vis-à-vis des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee, comme cela a déjà été le cas à Montpellier notamment.

### Calendrier :

GT NCEE : 22 mai à confirmer par le secrétaire général

CT Bilan NCEE : 30 mai (initialement prévu le 11 avril)

GT NCEE 6 juin : date annulée par le secrétariat général

CHSCT-Spécial : 27 juin

A Paris le 25 avril 2013